

PERSPECTIVES FÉMINISTES  
SUR LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
DU CANADA (RÉFORME AXWORTHY)

GUIDE D' ANIMATION  
ET  
FICHES-OUTILS

DÉCEMBRE 1994  
PRÉPARÉ PAR LE CIAFT, LA FFQ  
ET RELAIS-FEMMES

Dans le cadre de la vaste consultation entreprise par le ministère du Développement des ressources humaines du Canada sur la réforme de la sécurité sociale du Canada, le groupe des 13 (coalition de divers regroupements de femmes du Québec) a obtenu une subvention du programme Promotion de la femme. Le projet, coordonné par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et Relais femmes, a pour but d'outiller les groupes de femmes pour mieux saisir les enjeux de la réforme du ministre Lloyd Axworthy et de présenter un mémoire commun au comité permanent sur le développement des ressources humaines chargé de la consultation.

Le 6 décembre dernier, un mémoire signé par quatorze regroupements de femmes du Québec a été présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines. Auparavant, le projet nous a permis de tenir deux journées de formation qui ont eu lieu les 14 et 15 novembre derniers à Montréal et à Québec. Près de 150 femmes venant de l'ensemble des régions du Québec ont participé à ces rencontres.

Lors de ces formations, nous avons transmis aux participantes notre analyse des principales propositions de la réforme Axworthy et les enjeux qu'elle comporte pour les femmes. Nous avons pu constater combien les groupes de femmes sont inquiets et s'intéressent à cette réforme. Il nous est donc apparu important de transmettre le contenu de cette formation au plus grand nombre de femmes possible.

C'est pourquoi nous avons décidé de produire un guide d'animation pour permettre aux groupes de femmes de mieux situer cette réforme dans l'ensemble des transformations économiques et sociales auxquelles nous assistons depuis quelques années; de mieux connaître les propositions contenues dans la réforme Axworthy et les enjeux pour les femmes; en plus de permettre aux femmes de discuter des alternatives à cette réforme et de se mobiliser.

Les propositions contenues dans la réforme Axworthy sont à la fois complexes et, sur certains points, pas très précises. Nous n'avons pas élaboré des fiches pour l'ensemble des propositions du ministre Axworthy. Nous avons plutôt concentré nos énergies sur celles qui touchent plus particulièrement les femmes. Selon le temps dont vous disposez ou les besoins de votre groupe, vous pourrez approfondir certains thèmes ou faire un survol de la réforme.

Vous trouverez dans ce guide:

- une suggestion de déroulement pour un atelier de 3 heures;
- des fiches-outils;
- les recommandations des regroupements de femmes signataires du mémoire;
- des suggestions d'actions pour contrer cette réforme.

Bonne animation! Si vous avez des commentaires ou des questions, n'hésitez pas à contacter Suzanne Deguire à Relais-femmes au numéro (514)844-4509.

## ATELIER SUR LA RÉFORME AXWORTHY (3 heures)

### Objectifs:

- permettre aux femmes de s'approprier le contenu de la réforme de la sécurité sociale au Canada (réforme Axworthy) et les enjeux pour les femmes;
- permettre aux femmes de situer la réforme Axworthy dans l'ensemble des transformations économiques et sociales actuelles;
- susciter des discussions sur les recommandations du mémoire présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines;
- amener les femmes à se mobiliser pour contrer la réforme Axworthy.

### Déroulement suggéré:

	<b>Pages</b>
1 - Présentation du "programme gouvernemental pour réduire le déficit canadien" (10 <b>minutes</b> )	5
2 - "Le fond de scène du projet de réforme Axworthy" - présentation de la fiche-outil sur les postulats économiques, politiques et idéologiques de la réforme et échange avec les participantes (30 <b>minutes</b> )	7
3 - Mini-quiz sur la dette du Canada	10
4 - "Ce qui nous coûte cher" - présentation de la fiche-outil sur la dette et questions des participantes (30 <b>minutes</b> )	11
5 - "La réforme Axworthy en bref..." - présentation des axes de la réforme Axworthy (emploi, acquisition du savoir, sécurité sociale) et des fiches-outils par thème (30 <b>minutes</b> )	14
6 - Période de questions et de discussions sur les propositions du ministre Axworthy, les enjeux spécifiques pour les participantes et recommandations du mémoire présenté par les groupes de femmes (40 <b>minutes</b> )	36
7 - Présentation de l'échéancier prévu par le ministre Lloyd Axworthy pour l'adoption de la réforme de la sécurité sociale du Canada (10 <b>minutes</b> )	42
8 - Que pouvons-nous faire? présentation et discussion des actions proposées (30 <b>minutes</b> )	43

## 1 - LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT

La réforme de la sécurité sociale entreprise par le gouvernement canadien est un des éléments du programme libéral pour réduire le déficit canadien. Depuis leur arrivée au pouvoir, les libéraux ont lancé leur programme intitulé "emploi et croissance économique" qui comprend quatre éléments :

- la réforme de la sécurité sociale (ministre Lloyd Axworthy)
- la mise à jour de la situation économique (ministre Paul Martin)
- l'examen des programmes et des priorités du gouvernement (ministre Marcel Massé)
- la relance de l'économie canadienne par l'investissement, l'innovation et le commerce (ministre John Manley)

Chacun de ces ministres a présenté ou présentera à la population canadienne des documents de discussion ou de consultation. Le premier élément du programme à être présenté à la population canadienne a été la réforme de la sécurité sociale qui remet en question le financement de divers programmes sociaux et vient modifier grandement le filet de sécurité sociale canadien. Le deuxième est celui du ministre Paul Martin qui met à jour la situation économique du Canada et alimente la panique du déficit. Il pave la route à un deuxième budget libéral qui coûtera cher aux plus démunis. Celui du ministre Manley est sorti en décembre mais n'a pas fait l'objet d'un grand débat jusqu'à maintenant. Le document du ministre Massé doit être déposé d'ici la fin janvier. Ce dernier document annoncera, entre autres, des coupures dans la fonction publique et les dépenses gouvernementales.

Le parti libéral, comme la plupart des autres partis politiques fédéraux, s'est engagé à réduire le déficit du gouvernement canadien lors de la dernière campagne électorale. Si vous vous souvenez, lors de cette campagne, nous avons eu droit à une surenchère, de la part de chaque parti politique, concernant la réduction du déficit. Les conservateurs s'engageaient à le ramener à zéro en 5 ans, les réformistes affirmaient pouvoir le faire en une année et les libéraux s'engageaient à le ramener à l'équivalent de 3% du Produit intérieur brut en 3 ans (c'est une façon différente de dire qu'il y aura des coupures!).

Le plan d'action libéral nous indiquait que pour les libéraux, contrairement aux conservateurs, il ne suffisait pas de réduire les dépenses de l'État pour réduire le déficit. Il fallait aussi "accélérer la croissance économique et faire reculer le chômage pour alléger durablement le déficit". C'est ce à quoi ils s'engageaient. Ils s'élevaient avec véhémence contre les coupures aveugles et improductives dans les programmes sociaux.

Avec la réforme Axworthy, le gouvernement libéral répand l'idée que les programmes sociaux canadiens sont désuets et trop coûteux. Il fait clairement le choix de procéder à des coupures dans ceux-ci pour réduire le déficit et fait reposer sur le dos des personnes sans emploi, la responsabilité de faire reculer le chômage.

Cette façon de voir la "sécurité sociale du XXI<sup>e</sup> siècle" trouve ses postulats dans le néo-libéralisme qui s'est imposé dans les pays les plus riches depuis une quinzaine d'année et qui a des conséquences de plus en plus grandes partout sur le globe. Dans le tableau qui suit, nous aborderons les postulats économiques, politiques et idéologiques de cette vision.

## 2 - LE FOND DE SCÈNE DE LA RÉFORME AXWORTHY

### POSTULATS ÉCONOMIQUES:

-Globalisation et mondialisation des économies:

\*pour répondre à l'impératif d'une logique de libre marché (de compétitivité);

\*par un démantèlement de notre filet "collectif" de sécurité sociale et une standardisation à la baisse.

-Pour résoudre le problème de la dette, selon les diktats du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

-Nécessité d'un encadrement serré de la précarisation, de la marginalisation, de l'exclusion devenues structurelles.

### ENJEUX POUR LES FEMMES:

-Menace à la revendication centrale des femmes: le droit et l'accès à une autonomie économique réelle:

\*la dualisation du marché de l'emploi: une nouvelle version patriarcale de la pauvreté-dépendance des femmes;

\*la dépendance du revenu familial pour l'accès aux mesures de sécurité sociale, les femmes étant une cible importante dans la catégorie "chômeurs fréquents";

\*une priorité à l'employabilité - sans création d'emplois qui risque l'enfermement dans des programmes d'assistance sans débouchés sur des emplois décents;

\*menace sur le terrain des acquis de la lutte contre la violence faite aux femmes;

\*non reconnaissance de la production sociale et économique des femmes hors marché de l'emploi (femmes sans chèque);

\*menace aux acquis récents et fragiles sur le terrain de l'éducation post-secondaire et de la formation professionnelle

### NOS PERSPECTIVES:

-Il n'y a pas qu'un positionnement possible face à la globalisation et aux mesures exigées par le FMI: "ce ne sont pas des faits ou une fatalité mais la politique d'un groupe d'intérêt bien défini qui exerce actuellement un chantage inacceptable..."

-Refus d'un confinement dans un marché parallèle de l'emploi: responsabilité de l'État dans la création de "vrais emplois"

-La reconnaissance de notre travail non-salarié

## LE FOND DE SCÈNE DE LA RÉFORME AXWORTHY

### POSTULATS POLITIQUES:

- Désengagement de l'État du champ du social: État régulateur du marché
- De l'État interventionniste vers un État marchand
- D'une logique de droits à une logique d'urgence à une logique de Sécurité minimale
- Fin de l'universalité dans le champ des politiques sociales
- Gestion de "bon gouvernement":
  - \*budgets petits et équilibrés;
  - libre-entreprise:
    - adaptation de la main-d'oeuvre;
    - climat favorable dans le pays;
  - \*éviter les crises sociales

### ENJEUX POUR LES FEMMES:

- L'accroissement de la charge de travail des femmes sans accès à la reconnaissance économique équivalente et aux supports sociaux adéquats avec le retour en force de l'interdépendance familiale et la dépendance intergénérationnelle
- Rupture des solidarités sociales: une antagonisation des rapports entre payeurs et bénéficiaires, classe moyenne en décroissance et classe pauvre grandissante;
- Pauvreté accentuée des familles monoparentales;
- Équation travailleuses et pauvres; pauvres et coupables de l'être

### NOS PERSPECTIVES:

- Pour les femmes: l'État interventionniste dans le champ du social:
  - \*ce n'est pas une source de dépendance;
  - \*c'est une consécration des droits sociaux pour accéder à une citoyenneté effective;
  - \*c'est la création d'outils collectifs pour sortir de la pauvreté (logements sociaux, aide sociale, aide juridique...)



## LE FOND DE SCÈNE DE LA RÉFORME AXWORTHY

### POSTULATS IDÉOLOGIQUES:

-Discours du changement au détriment des acquis selon une vision de catastrophe, de fatalisme;

-Stratégie pour alimenter la peur et l'impuissance;

### ENJEUX POUR LES FEMMES:

-Une consultation sous la menace: quel partenariat ?

-L'égalité: une bataille encore à poursuivre:

\*outil important de lutte contre l'inégalité sous toutes ses formes - outil de défense et de promotion

### NOS PERSPECTIVES:

-Oui aux changements nécessaires sur la base de nos acquis

-Déconstruire le sentiment d'impuissance "notre vision de l'économie"

-Assurer une dimension vraiment démocratique de la consultation: du temps pour de l'information et des débats

-S'assurer l'accès à des analyses diversifiées dans des conditions de temps acceptables

-Maintenir et élargir le Programme promotion de la femme

### VIE DÉMOCRATIQUE

-Une consultation "expéditive"

-Le Programme promotion de la femme sous révision

### 3 - MINI-QUIZZ SUR LA DETTE

À combien s'élève la dette du Canada à l'heure actuelle? \$500 milliards

À combien s'élève le déficit du Canada pour l'année 94-95? \$40 milliards

Depuis quand avons-nous cette dette? 1975

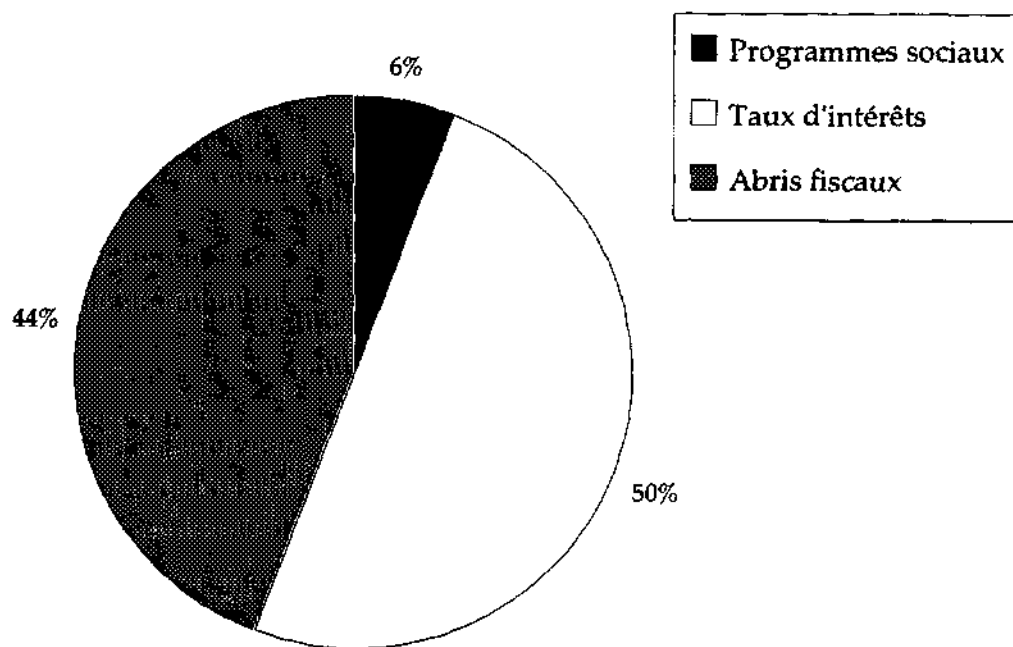
Pourquoi avons-nous cette dette? taux d'intérêts élevés (50%), abris fiscaux (44%) et augmentation des dépenses publiques (6%)

À combien s'élève les profits de la Banque Royale pour l'année 93-94? \$1,1 milliards

## 4 - CE QUI NOUS COÛTE CHER...

La dette du Canada s'élève, à l'heure actuelle, à \$500 milliards. Cette dette représente les déficits accumulés depuis 1975. Malgré le message du gouvernement et la croyance populaire, les dépenses liées aux programmes sociaux ont contribué faiblement (6%) à l'augmentation de la dette canadienne depuis 1975 alors que les taux d'intérêts et les abris fiscaux représentent 94% de l'augmentation.

Causes de l'augmentation de la dette canadienne depuis 1975. Statistiques Canada, 1991



Données non publiées de Statistiques Canada 1991

Si l'on regarde le budget de fonctionnement (recettes et dépenses de l'année) du gouvernement du Canada pour 1994-95, on constate que nous finirons l'année avec un surplus de \$5 milliards. Par contre, comme nous avons à payer des intérêts qui s'élèvent à \$45 milliards sur notre dette, nous devons emprunter \$40 milliards. Nous aurons donc un déficit de \$40 milliards pour l'année 1994-95 à cause du paiement des intérêts sur la dette. Cet emprunt de \$40 milliards viendra s'ajouter à notre dette pour faire un total de \$540 milliards pour laquelle nous devons emprunter à nouveau l'année prochaine pour payer les intérêts. Un gouffre sans fond!

Les coupures dans les dépenses publiques ne peuvent, à elles seules, résoudre la perte de contrôle sur la dette actuelle. Le gouvernement peut et doit agir sur ses revenus. Le problème de la dette n'est pas un problème de dépenses mais un problème de taux d'intérêts et de revenus.

### Budget fédéral pour l'année 1994-95

<b>Total des recettes</b> <b>\$123,7M</b>	<b>Total des dépenses</b> <b>\$118,3M</b>
	\$45 milliards paiement de la dette
	\$20,4 milliards autres dépenses
\$8,3 milliards autres recettes	\$10,8 milliards défense
\$26,5 milliards tps et autres taxes	\$4,6 milliards sociétés d'état
\$19,3 milliards cotisations d'a.-c.	\$13,8 milliards subventions
\$11 milliards impôts des sociétés	\$27,2 milliards transferts aux autres administrations
\$58,6 milliards impôts des particuliers	\$41,5 milliards transferts aux particuliers

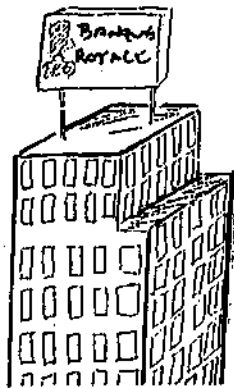
## CE NE SONT PAS LES PROGRAMMES SOCIAUX MAIS LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

### LES TAUX D'INTÉRÊTS

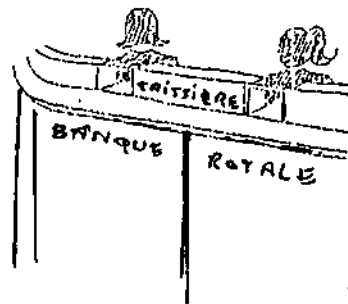
Dans le milieu des années 70, le gouvernement a adopté et continue de maintenir une politique monétaire qui a fait monter les taux d'intérêts afin de lutter contre la hausse des prix à la consommation. Cela a des effets désastreux sur la dette (l'intérêt à payer augmente et pousse les gouvernements à emprunter à l'extérieur du pays) et sur l'économie canadienne en créant du chômage.

### LES ABRIS FISCAUX

Sous le couvert de stimuler l'économie, le gouvernement se prive de revenus très importants en accordant toute une série d'exemptions fiscales qui favorisent les entreprises et les particuliers les plus riches.



La Banque royale a fait un profit de \$63 millions en '92 et n'a payé aucun impôt



La caissière de la même banque a gagné \$25,000 en '92 et payé \$5,732 d'impôts

### LE HAUT TAUX DE CHÔMAGE

Le taux de chômage a des effets directs sur le déficit budgétaire du gouvernement. D'un côté à cause de la diminution des revenus d'impôts et de taxes, et de l'autre côté à cause des dépenses associées au manque d'emploi (l'assurance-chômage, l'aide sociale). **LE GOUVERNEMENT DOIT S'ATTAQUER AU CHÔMAGE MAIS AVEC LA RÉFORME AXWORTHY, IL DÉCIDE PLUTÔT DE S'ATTAQUER AUX CHÔMEUSES ET AUX CHÔMEURS.**

## 5 - LA RÉFORME AXWORTHY EN BREF...

C'est en évoquant l'approche du XXI<sup>e</sup> siècle que le gouvernement libéral nous invite à repenser le système de sécurité sociale canadien. Les propositions contenues dans la réforme sont présentées comme novatrices et nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins sociaux, la mutation du marché du travail, le chômage structurel que cela entraîne et la réduction de la dette. Le diagnostic que l'on y retrouve se résume ainsi:

- le Canada a un déficit de qualifications et cela entrave sa performance économique au niveau international (nous ne sommes pas suffisamment compétitifs);
- notre système de sécurité sociale est un système passif qui crée la dépendance (il y a de la fraude, du gaspillage et des personnes qui refusent de s'adapter aux changements du marché du travail).

C'est principalement à un exercice de coupures dans les programmes sociaux, doublé d'un accroissement du contrôle des personnes sans emplois auquel le gouvernement convie la population canadienne.

Les propositions contenues dans la réforme se concentrent autour de trois axes: l'emploi, l'acquisition du savoir et la sécurité sociale. Dans les fiches-outils suivantes, nous concentrons notre analyse sur les propositions qui sont plus précises ou touchent plus particulièrement les femmes.

## LA RÉFORME DU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

### UN PEU D'HISTOIRE

Depuis 1971:

- le nombre de semaines de travail nécessaires pour être éligible à l'assurance-chômage a été modifiée quatre fois passant de 8 semaines pour l'ensemble du Canada à un critère variant selon le taux de chômage des régions entre 12 à 20 semaines (la plupart des régions se situe entre 14 et 16 semaines)
- le nombre de semaines durant lesquelles les bénéficiaires peuvent recevoir des prestations a été coupé quatre fois (présentement il varie entre 35 et 50 semaines)
- les pénalités pour départ volontaire, congédiement ou refus d'un emploi ont été modifiées trois fois, passant de trois semaines à une inéligibilité totale
- le niveau des prestations a été modifié à quatre reprises passant de 75% du salaire à 55%
- le taux des cotisations a augmenté de 0,9% à 3,07% et le gouvernement fédéral s'est complètement retiré du financement de la caisse d'assurance-chômage en 1989.

### CE QU'AXWORTHY PROPOSE

Pour diminuer les coûts du régime d'assurance-chômage et investir l'argent économiser dans les services de développement de l'emploi, le gouvernement propose des modifications au régime d'assurance-chômage actuel:

perspective #1

- passer d'un régime d'assurance-chômage à un régime d'assurance-emploi en créant deux types de prestations:
  - prestations d'assurance de base pour les prestataires occasionnels
  - prestations d'aide à l'adaptation pour les prestataires fréquents (défini à l'heure actuelle comme 3 demandes en 5 ans)

différentes options pourraient s'appliquer pour les prestataires fréquents:

- réduire la durée des prestations
- réduire le niveau des prestations (actuellement il est de 55% à 60% du salaire)
- rendre les prestations conditionnelles au niveau de revenu personnel du prestataire ou au niveau de revenu familial
- rendre les prestations d'aide à l'adaptation conditionnelle à la participation aux programmes de développement de l'emploi

perspective #2

- conserver le régime actuel mais:
  - augmenter le nombre de semaines de travail nécessaires pour être admissible à l'assurance-chômage (14 à 20 semaines au lieu de 12 à 20 semaines ou uniformiser pour tout le pays)
  - réduire la durée des prestations
  - réduire le niveau des prestations de 5% (50% à 55% au lieu du niveau actuel de 55% à 60%)

perspective #3

- un mélange des deux perspectives précédentes!!! (ce qui laisse la place aux pires scénarios possibles)

Autres modifications envisagées

- ajustements possibles au calcul des cotisations d'assurance-chômage
- établir les taux des cotisations d'assurance-chômage selon le nombre de fois où une personne a recours au chômage
- réduire les cotisations des employeurs qui favorisent la formation



## ENJEUX POUR LES FEMMES

- Les chômeurs fréquents: beaucoup de femmes, de jeunes occupent des emplois précaires
- Ces propositions touchent aux acquis des femmes en ce qui a trait au droit à l'emploi pour les femmes, à l'égalité économique et sociale des femmes
- Il s'agit d'un retour en arrière: dépendance des femmes à l'égard du mari
- Cela mènera plus de femmes vers la pauvreté, l'exclusion et rendra certaines plus vulnérable à la violence conjugale;...
- Qu'advient-il des prestations de maternité?
- Qu'arrivera-t-il au droit d'assurance des femmes qui travaillent dans l'entreprise familiale?

Ces propositions signifient passer d'un droit d'assurance à une assistance où il faut prouver qu'on est vraiment dans le besoin pour avoir de l'aide même si l'on contribue par nos cotisations!! Le chômage est créé par les problèmes structurels de notre économie et non par les sans emplois. Le manque d'emploi et les coûts liés à l'assurance-chômage ne peuvent se régler qu'avec un programme de création d'emplois efficace.

## SERVICES DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI??

Lorsqu'on parle de développement de l'emploi, on serait en droit de s'attendre à ce que le gouvernement nous présente une politique, un plan d'action pour développer ou créer de l'emploi. La réforme Axworthy nous invite plutôt à trouver "un équilibre entre deux façons d'encourager la création d'emplois: réduire les charges sociales (des employeurs), et améliorer les services de développement de l'emploi".

La première méthode d'encouragement à la création d'emploi du gouvernement prend pour acquis que les économies réalisées par les employeurs seront réinvesties dans la création d'emploi au Canada. L'expérience et le "bon sens" nous indiquent plutôt que les entreprises choisissent, plus souvent qu'autrement, d'augmenter leurs profits ou d'investir dans d'autres pays où les "charges sociales" sont absentes ou très inférieures aux nôtres. La mondialisation des marchés leur offre d'ailleurs un choix de plus en plus grand à ce niveau!!! C'est un encouragement à la création d'emploi vouée à l'échec ou, à tout le moins, peu probable que le gouvernement propose.

La deuxième méthode prend pour acquis qu'en développant l'employabilité des chômeuses et des chômeurs, nous créerons de l'emploi!!! L'expérience du Québec, depuis l'entrée en vigueur de la loi 37, démontre l'échec et les dangers d'un tel raisonnement. Au Québec, à l'heure actuelle, il est loin d'être prouvé que les mesures d'employabilité permettent aux personnes assistées sociales de se trouver de l'emploi. Par contre, les personnes qui y participent se voient contraintes à travailler sans la protection du code du travail, la loi sur les décrets de convention collective, la loi sur la fonction publique et la loi sur les normes du travail. La loi 37 a contribué à briser la solidarité sociale et à appauvrir particulièrement les femmes.

### **Les propositions du ministre Axworthy**

Le ministre propose d'améliorer les services de développement de l'emploi comme le counseling d'emploi, la formation et les mesures d'encouragement des chômeurs et chômeuses à trouver un emploi en offrant:

- de meilleurs services d'évaluation des besoins et d'orientation qui pourraient comprendre: une gamme variée de soutien du revenu et d'autres appuis: supplément du revenu lors d'un nouvel emploi, des services et des mesures de soutien pour les personnes handicapées, des allocations pour la garde d'enfants, soutien aux travailleurs et travailleuses âgé-e-s et chômeurs ou chômeuses chroniques, subventions salariales aux employeurs;
- des renseignements à jour sur le marché du travail et sur la formation;
- des mesures spéciales pour certaines collectivités défavorisées ou pour certains groupes défavorisés.

Il propose aussi des "innovations":

- rémunération des personnes sans emploi pour qu'elles accomplissent des travaux qui ne seraient pas fait autrement
- alliage de travail communautaire et de formation

La réforme Axworthy vise, ni plus ni moins, à étendre à l'échelle canadienne la loi 37 en "repérant les personnes que le système ne réussit pas à aider pour leur offrir un ensemble personnalisé de services de développement de l'emploi". On leur offre des prestations d'adaptation (qui pourraient être moindres et de moindre durée que les prestations de base) et on demande à la population canadienne si l'on doit "rendre ces prestations conditionnelles à la participation à des programmes d'aide à l'adaptation ou à d'autres services communautaires utiles".

C'est dans ce cadre inacceptable, en confondant emploi et employabilité, que la réforme Axworthy nous invite à repenser les services offerts par le gouvernement fédéral.

## CE QUE NOUS VOULONS

UNE POLITIQUE DE CRÉATION D'EMPLOIS QUI AFFIRME LE RÔLE DE L'ÉTAT EN CETTE MATIÈRE ET À LAQUELLE LES PROGRAMMES DE FORMATION ET LES MESURES D'EMPLOYABILITÉ S'ARRIMENT

UNE ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE FORMATION ET DES MESURES D'EMPLOYABILITÉ AFIN D'ASSURER QU'ILS PERMETTENT AUX PARTICIPANTES ET AUX PARTICIPANTS D'ACCÉDER RÉELLEMENT À DES EMPLOIS RÉMUNÉRATEURS

QUE LA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE FORMATION ET AUX MESURES D'EMPLOYABILITÉ SOIT VOLONTAIRE

UN GUICHET UNIQUE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE SOUS JURIDICTION QUÉBÉCOISE

LE MAINTIEN ET LA CONSOLIDATION DES SERVICES D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ACTUELS QUI SONT SOUS JURIDICTION FÉDÉRALE ET QUE CEUX-CI SOIENT ACCESSIBLES NON SEULEMENT AUX PRESTATAIRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE MAIS AUSSI AUX CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES, EN PARTICULIER AUX FEMMES INCLUANT LES FEMMES "SANS CHÈQUE"

LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES OFFRANT DES SERVICES DE SUPPORT EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE POUR LES FEMMES

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS DES FEMMES

ACCORDER LE DROIT À TOUTE PERSONNE IMMIGRANTE, QUEL QUE SOIT SON STATUT, LE DROIT DE SUIVRE DES COURS DE FRANÇAIS OU D'ANGLAIS AVEC UNE ALLOCATION APPROPRIÉE

QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PRÉLÈVE 1% DE LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES AFIN DE CONSTITUER UN FONDS SERVANT AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

## QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE DE PLEIN EMPLOI?

QU'EST-CE QUE LE PLEIN EMPLOI? Le plein emploi est une situation où toutes les personnes qui le veulent puissent se trouver un emploi qui correspond à leurs intérêts et leurs aptitudes et qui leur permet de gagner leur vie de façon convenable.

EST-IL POSSIBLE DE REVENIR AU PLEIN EMPLOI? Avec les progrès technologiques et la mondialisation de l'économie, beaucoup de gens sont sceptiques face à une proposition de revenir au plein emploi. La réponse est simple. Si nous avons encore des besoins d'un côté et nous avons des ressources humaines, des sources de financement et des équipements inutilisés de l'autre côté, nous pouvons encore créer des emplois. Si nous n'avons plus de besoins, alors il faudrait-il réduire le temps de travail afin de répartir équitablement le travail, le loisir et les revenus entre tout le monde.

Dans ce choix, il faut aussi tenir compte des limites de nos ressources naturelles, et des considérations environnementales. En d'autres mots, il faut peut-être limiter la production et la consommation des biens matériels en faveur des équipements communautaires (transport en commun plutôt que la multiplication des automobiles privées) et des services qui sont beaucoup moins polluants.

ALORS, POURQUOI LE CHÔMAGE EST-IL EN TRAIN DE GRIMPER PARTOUT DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS? Dans tous les secteurs privés, il y a une surcapacité de production: automobile, pâtes et papier, produits agricoles, acier, transport aérien, industries de pointe comme la pharmaceutique, les télécommunications,... En même temps, la pauvreté et la marginalisation de grands secteurs de la population augmentent. Le problème provient du fait que les revenus des gens n'ont pas augmenté au même rythme que la capacité de production. Au cours des vingt dernières années, on a assisté à une concentration de plus en plus grande de pouvoir entre les mains de quelques grandes entreprises supra-nationales et une polarisation des revenus à l'intérieur de chaque pays. Au Canada, le salaire industriel moyen n'a pas augmenté en termes réels depuis 1976, et c'est le ministre des Finances, Paul Martin lui-même, qui le constate.

Le développement des marchés financiers internationaux, sujets à des grandes vagues de spéculation, et le «terrorisme économique» du Fonds monétaire international (FMI) à l'égard de tout pays qui ne se conforme pas à son modèle de comportement économique rendent extrêmement vulnérables l'économie de chaque pays face à des mouvements brusques sur le plan international, même si ces mouvements n'ont rien à voir avec leur capacité fondamentale de produire et de se nourrir. Historiquement, les pays qui ont pris en main leur propre destin et qui ont soutenu leurs propres entreprises ont réussi à se développer. Les pays sous-développés qui se sont soumis à des régimes de libre échange et des programmes d'austérité dictés par le FMI ont tous échoué de façon lamentable.

Bref, si on veut enrayer le chômage et la pauvreté, ainsi que le déficit, il faut prendre en main notre économie et centrer nos politiques autour de la création d'emplois. Ceci sera non seulement bénéfique pour les travailleuses et travailleurs, mais aussi pour les entreprises. Les entreprises ont besoin de marchés. Ils auront des marchés lorsque les gens auront des revenus pour acheter. Les gens auront des revenus pour acheter lorsqu'ils auront des emplois.

### QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE DE PLEIN EMPLOI? C'est un ensemble de mesures dont:

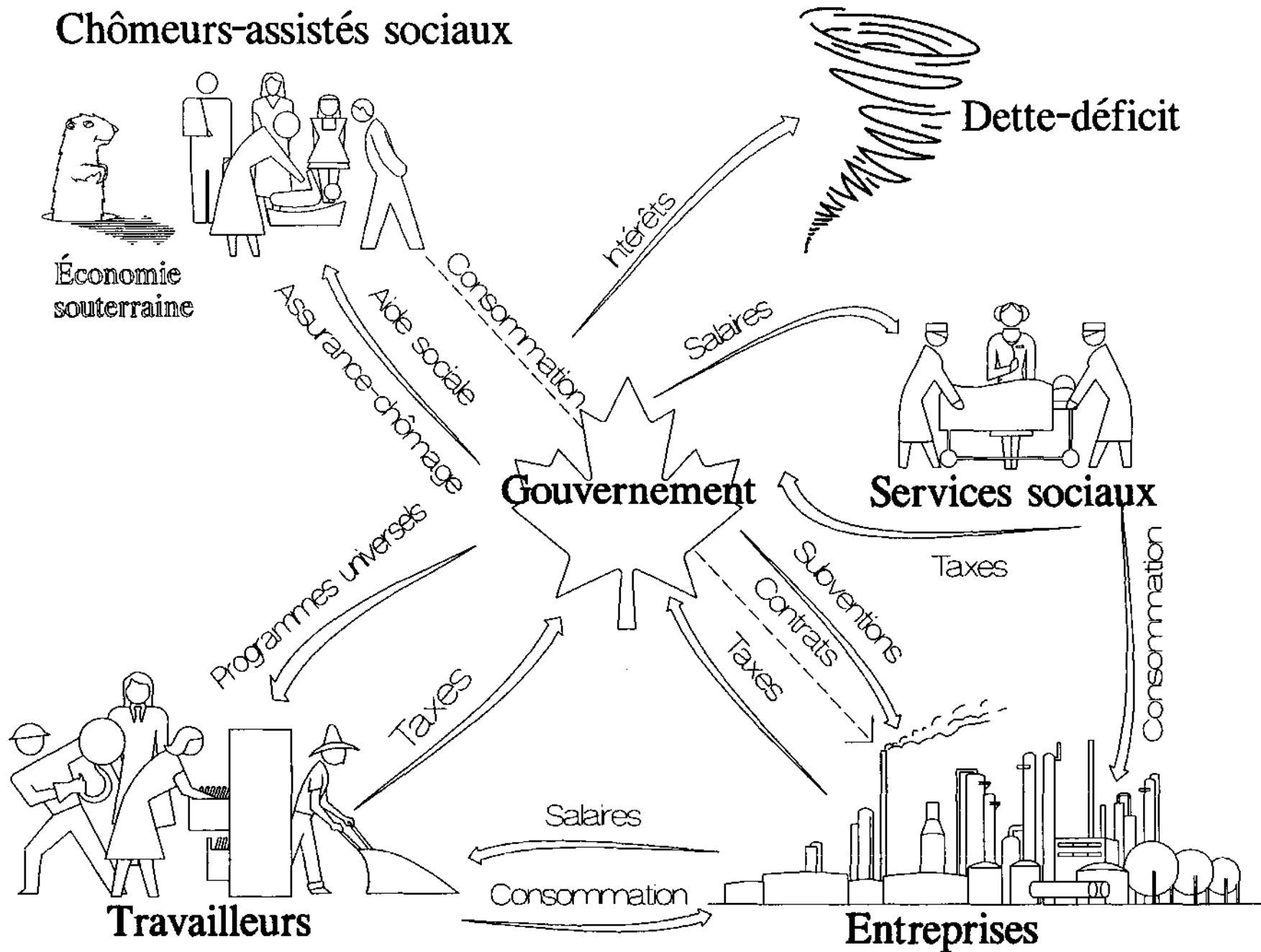
- une politique monétaire qui vise à encourager l'investissement et à maintenir le dollar canadien à un niveau qui équilibre notre balance de paiements internationaux;
- une politique fiscale qui est équitable et qui cherche à contrecarrer les mouvements cycliques inhérents de l'économie;
- des structures de planification et de mise en oeuvre qui assurent un développement équilibré dans l'ensemble des régions et permettent aux acteurs locaux de contrôler leur économie locale;
- un appui aux entreprises privées, particulièrement les PME; ces mesures comprennent, entre autres, l'accès à un capital de risque, l'aide au développement et à l'acquisition de technologies nouvelles, l'aide au développement de marchés y inclus des marchés d'exportation;
- le développement des services sociaux et d'autres emplois publics, parce qu'on en a besoin et parce qu'il s'agit d'emplois décentement rémunérés; les emplois dans le secteur public sont aussi utiles et aussi légitimes que ceux du secteur privé; la création d'emplois dans l'éducation, la santé et d'autres secteurs publics et parapublics a contribué grandement à la longue période de prospérité de l'après-guerre.
- le développement de services communautaires financés publiquement, parce qu'il s'agit de services dont on a besoin et parce qu'il s'agit d'emplois (qu'il faudrait rémunérer décentement). De plus, cette façon d'offrir des services permet des approches alternatives et une emprise réelle de la part des usagers-usagères et des travailleuses-travailleurs des services.
- le financement d'infrastructures publiques et municipales comme support à la société et à l'entreprise, et comme instrument pour contrer les cycles économiques;
- la réduction du temps de travail, entre autres pour faciliter la conciliation du travail rémunéré avec les responsabilités familiales et pour permettre le recyclage et le perfectionnement.

### ET LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU?

Dans un contexte de plein emploi, les programmes de sécurité du revenu prendraient leur juste place. D'abord, il y aurait beaucoup moins de prestataires de l'assurance-chômage et de l'aide sociale, donc moins de dépenses à ces chapitres. Deuxièmement, il y aurait beaucoup moins de dépenses pour les prisons, la police, les services sociaux et même les services de santé parce qu'il y aurait moins de pauvreté et d'aliénation. En conséquence, les budgets gouvernementaux seraient plus en santé et nous serions capables de poursuivre l'amélioration historique des programmes de sécurité du revenu.

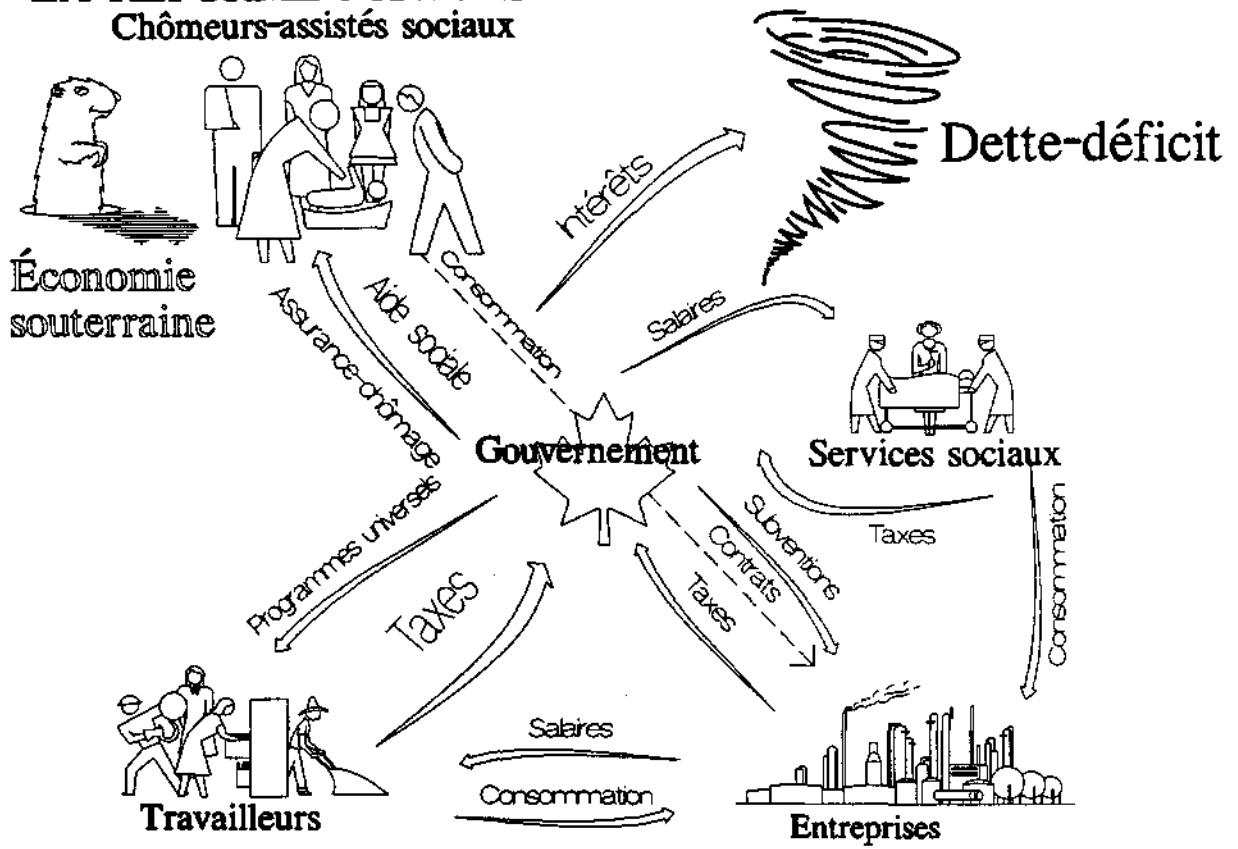
# L'ÉCONOMIE EST UN CERCLE

Chômeurs-assistés sociaux



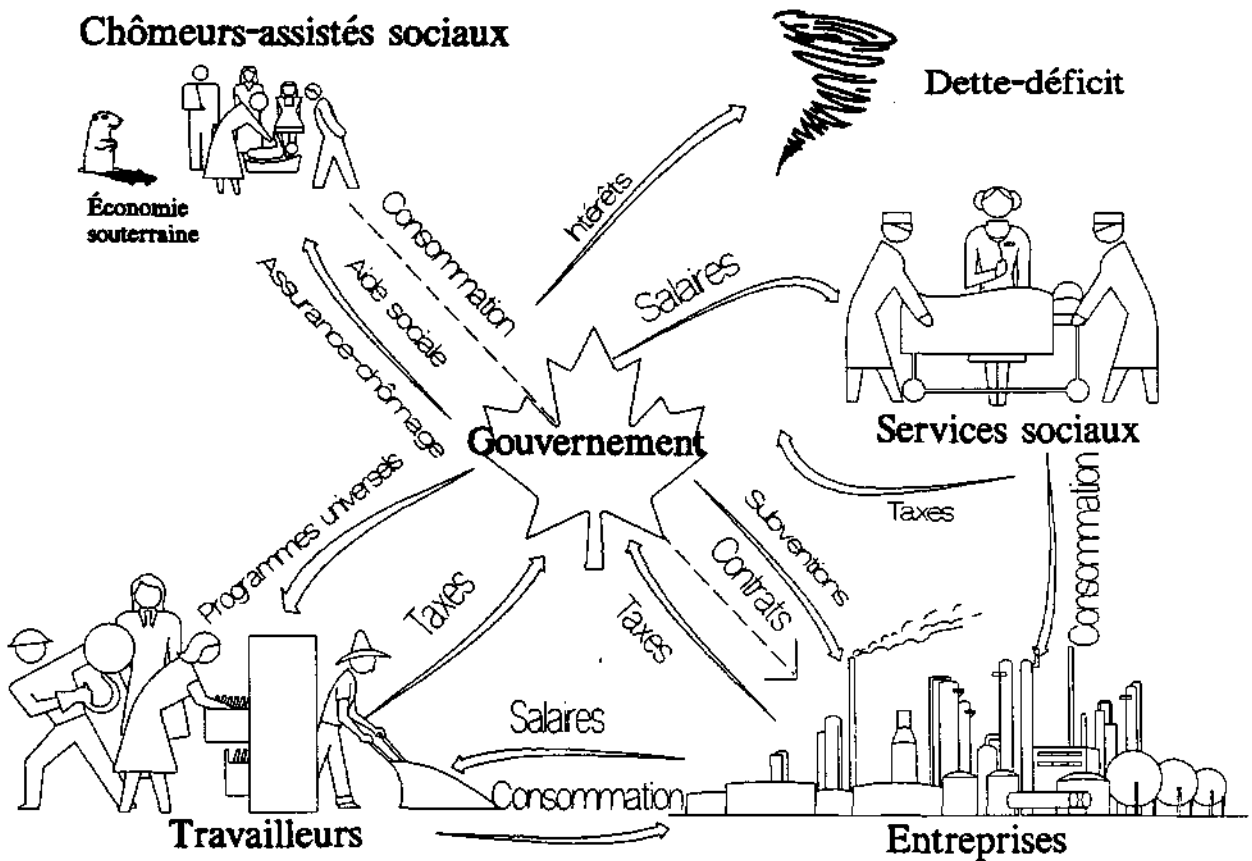
# LA RÉFORME AXWORTHY DÉPRIMERAIT L'ÉCONOMIE

## Chômeurs-assistés sociaux



# PAR LE PLEIN EMPLOI, ON PEUT REDONNER LA SANTÉ À L'ÉCONOMIE

## Chômeurs-assistés sociaux





## LES PRESTATIONS POUR ENFANTS

Au cours des 20 dernières années, le gouvernement fédéral a déjà procédé à un remaniement majeur dont les effets principaux ont été:

- 1) L'abolition des allocations familiales (programme universel) et des exemptions pour enfants (programme qui favorisait les mieux nantis).
- 2) Leur remplacement par un crédit d'impôt remboursable fortement ciblé vers les familles à revenu faible moyen (de 10 000\$ à 26 000\$).
- 3) Entre 1979 et 1993, la coupure de \$2 milliards par année (en \$ constants de 1993) pour un nombre d'enfants sensiblement le même.

La structure des bénéficiaires est actuellement beaucoup plus logique que l'ancienne en ce sens qu'auparavant les familles les plus riches recevaient plus de bénéficiaires que les plus pauvres. Toutefois, la vaste majorité des familles, soit celles de la classe moyenne, ont perdu des centaines de \$ de bénéficiaires à ce titre, et les plus riches (un revenu familial de plus de 60 000\$ environ) ne reçoivent plus rien. Au contraire, compte tenu des nouvelles taxes à la consommation, elles paient plus de taxes et reçoivent moins de bénéficiaires que les couples sans enfants ayant le même niveau de revenu.

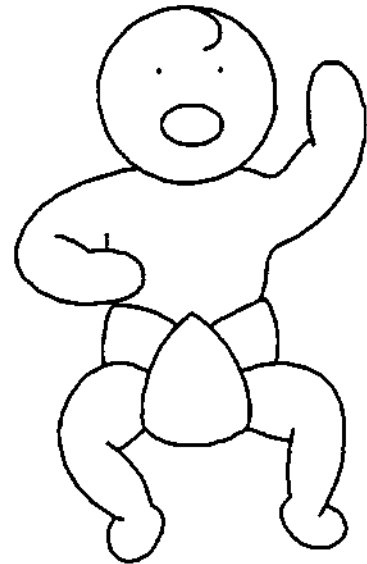
La coupure des bénéficiaires pour enfants à la classe moyenne constitue la principale forme d'augmentation d'impôt (déguisée) au cours de la dernière décennie.

### Que propose Axworthy?

- cibler davantage les prestations pour enfants en coupant encore plus chez les familles à revenu moyen
- supprimer le crédit d'impôt non-remboursable pour les personnes mariées et le premier enfant d'une famille monoparentale.

Pourquoi est-ce une mauvaise idée?

- 1) Cela viole tout principe d'équité horizontale. Les conjoints au foyer (et on sait de quel sexe il s'agit dans 95% de cas), ainsi que la plupart des enfants deviendraient invisibles dans le régime fiscal. On ne reconnaîtrait plus le principe de ne pas taxer les besoins essentiels dans leur cas.



- 2) On parle beaucoup du problème de désincitation au travail pour les responsables de familles à faible revenu. Ce problème est lié surtout au fait que le taux marginal d'imposition de ces familles est très élevé et peut dépasser le 100%, surtout au moment où elles deviennent indépendantes de l'aide sociale et perdent le droit aux prestations spéciales (médicaments, soins dentaires, lunettes et autres prothèses, etc.)

Par exemple, supposons qu'une mère monoparentale fait l'effort pour gagner 1 000\$ de plus. Les gouvernements viennent chercher au moins 600\$ (60%) d'abord en taxes (minimum 35%), mais aussi en lui enlevant progressivement tous les programmes ciblés: la prestation pour enfants (2,5% à 10%), l'exonération des frais de garde (20% au Québec mais jusqu'à 90% dans certaines provinces), le crédit TPS (5%), le crédit TPV (4%), le crédit d'impôt foncier (4%), la prestation APPORT (jusqu'à 43%).

Si les gouvernements décident de cibler davantage les prestations familiales, ceci veut dire qu'ils iront récupérer ces montants à un taux supérieur à 60%, ce qui aggravera le problème, surtout pour les familles à revenu faible moyen.

- 3) Le livre vert d'Axworthy fait beaucoup de cas autour de la problématique d'enfants pauvres. Contrairement à ce qu'on peut croire, cibler les familles à faible revenu accroîtra la pauvreté!!!. Déjà le crédit fédéral est récupéré à partir d'un revenu de 21 000\$ c'est-à-dire qu'on l'enlève en partie à des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. De plus, avec la désindexation partielle, ce seuil diminue à chaque année. En 1978, on a fixé ce seuil à 18 000\$, ce qui vaudrait aujourd'hui 42 000\$.

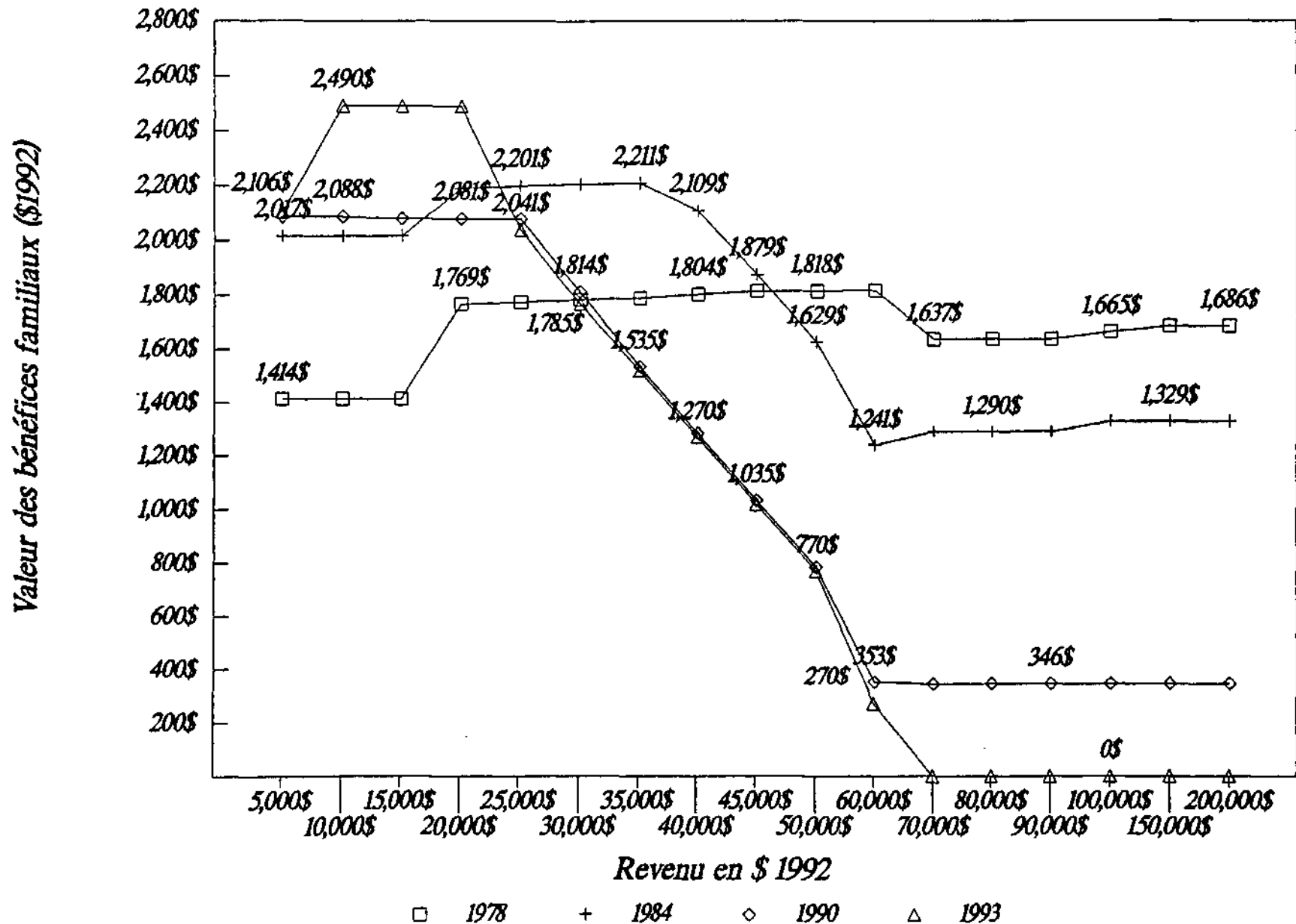
Si on récupère la prestation à partir d'un niveau de revenu encore plus faible, ou qu'on la récupère à un taux plus élevé, il sera de plus en plus difficile pour les familles d'obtenir un revenu après impôt, supérieur au seuil de pauvreté.

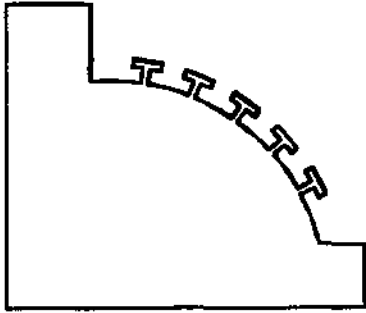
#### Nos solutions:

- A. Rétablir des allocations universelles pour les enfants.
- B. Remanier la prestation pour enfants ciblée aux familles les plus pauvres en coordination avec les provinces de façon à réduire les taux globaux d'imposition.
- C. Créer un nouveau programme d'aide aux frais de médicaments, prothèses et autres services reliés à la santé pour les personnes seules et les familles à faible revenu qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale.
- D. Revoir l'ensemble de la politique concernant les pensions alimentaires pour enfants en ce qui a trait aux montants accordés, le traitement fiscal, la perception et un paiement avancé dans le cas où le parent non-gardien fait défaut ou n'est pas en mesure de contribuer au soutien de son enfant.
- E. Convertir le crédit d'impôt non-remboursable pour personnes mariées et l'équivalent en crédit remboursable pour que la personne à laquelle il est destiné puisse le recevoir.

# BÉNÉFICES FAMILIAUX FÉDÉRAUX - \$1992

Couple - 1 revenu - 2 enfants





## UN PEU DE COMPTABILITÉ

EN 1994

PRESTATIONS FISCALES POUR ENFANTS: 5,1\$ milliards

RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA 7,4\$ milliards

Ce montant inclut tout ce que le gouvernement fédéral dépense pour

- L'AIDE SOCIALE
- LES SERVICES DE BIEN-ÊTRE SOCIAL comme les CALACS, les maisons d'hébergement pour femme victimes de violence conjugale, les centres de crise, les familles d'accueil pour enfants (ou adultes), l'aide juridique etc.
- AIDE FINANCIÈRE AUX PARENTS À FAIBLE REVENU POUR FRAIS DE GARDE

SERVICES DE GARDE 0,4\$ milliards

Ceci comprend principalement la déduction fiscale pour frais de garde. Il y a aussi 350\$ millions pour jeunes enfants inclus dans les prestations fiscales pour enfants ci-haut et environ 300\$ millions dans le RAPC pour un total d'un peu plus de \$1 milliard.

CRÉDITS NON-REMBOURSABLES POUR PERSONNES MARIÉES ET L'ÉQUIVALENT: 1,7\$ milliards

**TOTAL POUR CES PROGRAMMES: 14,6\$ milliards**

EN 1991

**AIDE FISCALE POUR L'ÉPARGNE-RETRAITE:** 14,9\$ milliards  
(REÉRs et Régimes de pension agréés ou RPAs). La moitié de cette somme va aux 10% des contribuables les plus riches.

**EN 1994, AUTOUR DE 20\$ MILLIARDS**

## LES SERVICES DE GARDE

En 1992, le gouvernement fédéral dépensait pour les services de garde:

Déduction fiscale	300 \$ millions
Prestations pour jeunes enfants	340 \$ millions
Aide financière pour les parents à faible revenu	275 \$ millions
Parents qui suivent des cours de formation fédérale	93 \$ millions
Divers	24 \$ millions
TOTAL	1 032 \$ millions

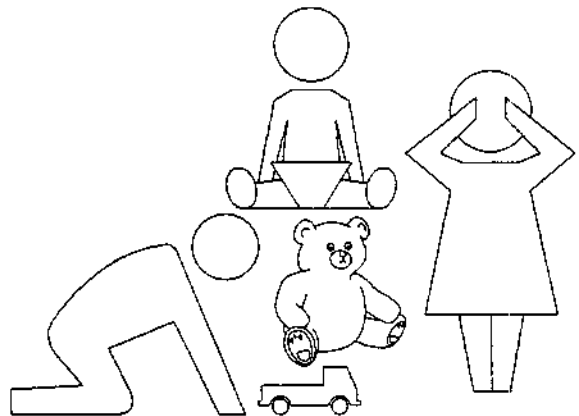
Par ailleurs, le Québec dépense de trois façons:

- Déduction fiscale provinciale. A partir de 1994, celle-ci a été convertie en un crédit d'impôt remboursable à un taux qui est plus élevé pour les familles à faible revenu, ce qui le rend beaucoup plus équitable.
- Aide financière pour les familles à faible revenu
- Subventions directes aux garderies - le gouvernement fédéral contribue à ce chapitre dans la mesure où ces subventions sont attribuables aux enfants qui reçoivent l'aide financière et servent pour les services de garde sans but lucratif.

Qu'en dit le Livre vert d'Axworthy?

Le gouvernement a déjà promis de verser 720\$ millions sur une période de trois ans pour financer ou créer 150 000 places additionnelles, probablement à partir d'avril 1995. Toutefois, il s'agit probablement de la construction de nouvelles places et non pas d'un financement récurrent. Il s'est également engagé à investir 100\$ millions sur une période de 5 ans dans le projet Bon départ pour offrir des nouveaux services aux enfants autochtones d'âge préscolaire.

Pour le reste, le Livre vert est étonnamment vague. Dans un document à part, Axworthy soulève des interrogations sur les programmes en vigueur, mais ne spécifie toujours pas ni son optique ni les options précises qui sont envisagées.



## Les questions à examiner

### QUESTION CONSTITUTIONNELLE:

VEUT-ON UN PROGRAMME FÉDÉRAL PLUS LOGIQUE ET PLUS GÉNÉREUX OU VEUT-ON UN TRANSFERT DE FONDS EN BLOC OU SOUS FORME DE MARGE FISCALE POUR PERMETTRE AU QUÉBEC DE DÉVELOPPER SES PROGRAMMES COMME BON LUI SEMBLE?

Si le gouvernement fédéral maintient le financement des services de garde à l'intérieur du RAPC ou s'il introduit un nouveau programme à frais partagés (50% ou à taux variable), il voudra définir les programmes qu'il sera prêt à financer:

- Aide financière aux parents à revenu faible (comme actuellement mais mieux conçue).
- Subventions directes pour l'opération des services de garde.
- Dans les deux cas, voulons-nous que le financement public soit dirigé uniquement vers les services sans but lucratif???

Si le gouvernement opte pour un financement global, quelle formule devrait servir pour calculer le montant auquel chaque province aura droit. Devrait-on donner davantage par enfant aux provinces les moins riches?

### LA DÉDUCTION FISCALE:

Actuellement, ce sont les parents à revenu élevé qui profitent le plus de cette déduction. De plus, étant donné que seul le parent ayant le revenu le plus faible à l'intérieur d'un couple (généralement la mère) peut déduire les frais de garde, on applique le taux d'imposition le plus faible (17%) et la valeur varie selon la façon dont le revenu familial est divisé entre les deux conjoints.

On voudrait donc convertir la déduction fiscale fédérale en un crédit d'impôt remboursable à 26% (soit le taux d'imposition moyen qui touche la plupart des familles de classe moyenne). Quand un crédit est remboursable, même les familles les plus pauvres peuvent en profiter au même taux que les riches. De plus, la valeur de la déduction ne sera plus affectée par la répartition du revenu entre les deux conjoints.

## L'AIDE SOCIALE ET LES SUPPLÉMENTS AU REVENU GAGNÉ

### Qu'en dit le Livre vert d'Axworthy?

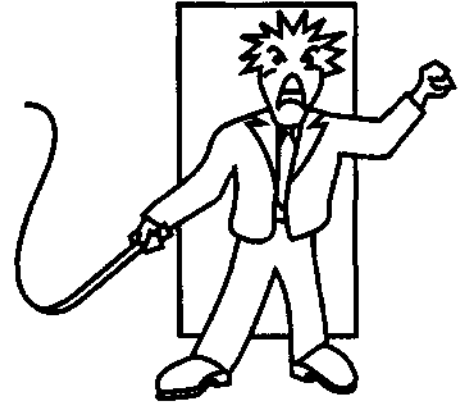
«L'une des meilleures preuves que le système n'atteint pas ses objectifs est le niveau élevé et persistant de la pauvreté chez les enfants.... Parmi les pays industrialisés, seuls les États-Unis comptaient une plus forte proportion d'enfants pauvres [que le Canada].» (pp. 79-80)

«La meilleure façon pour les parents de sortir les enfants de la pauvreté, c'est d'avoir un emploi...En outre, la lutte contre la pauvreté chez les enfants est liée inextricablement à la diminution des coûts de l'aide sociale.»

«La réforme pourrait aussi être l'occasion de remanier les programmes pour promouvoir la vie autonome des personnes handicapées et faciliter l'intégration de celles-ci à la vie économique et sociale.»

«...trop de prestataires dépendent de l'aide sociale pendant des années, alors qu'avec un soutien adéquat à l'emploi et à la formation, ils pourraient passer de l'assistance sociale au marché du travail, de la dépendance à l'autosuffisance... Pour bon nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le fait d'occuper un emploi à faible salaire, même à temps partiel, peut entraîner une forte baisse de la prestation et la perte de précieux avantages sur le plan des soins dentaires, de l'assistance-médicaments ou des prestations d'invalidité, si cet emploi augmente leur revenu.... [I] peut arriver que des familles accusent une perte nette si l'un des parents réintègre le marché du travail mais ne touche qu'un petit salaire.» (p. 82)

«Pour contrer ce facteur qui dissuade les prestataires de quitter l'aide sociale, certains gouvernements provinciaux ont introduit des formules de supplément de rémunération à l'intention des travailleurs à faible revenu. [APPORT au Québec et prestations aux familles à faible revenu avec enfants au Manitoba et Saskatchewan]... Certaines ont élaboré des mécanismes de transition tels que les exemptions de gains, la prolongation temporaire des avantages non pécuniaires et la réduction des taux de récupération...»



### Les pistes de solutions proposées:

«Le gouvernement fédéral pourrait commencer par modifier les règles actuelles du RAPC afin de les assouplir et de les assortir aux mesures que les provinces aimeraient mettre en oeuvre pour atténuer les facteurs de dissuasion face à l'emploi et pour mieux répondre aux besoins des familles ayant des enfants.» (p. 85)

«[Les provinces] pourraient orienter davantage leurs programmes d'aide sociale et leurs services sociaux vers des mesures favorisant le développement de l'enfant, par exemple en autorisant le partage des coûts associés aux programmes d'alimentation.»

Axworthy propose entre autres:

«1. *Un meilleur soutien du revenu pour les familles à faible revenu avec enfants...* Cette solution implique que les familles à revenu moyen ou plus élevé verraient leur prestation diminuer ou disparaître.» (p. 88)

«2. *Le supplément du revenu gagné* Une autre solution pourrait être de réaffecter des fonds afin d'augmenter le montant versé aux familles à faible revenu à titre de Supplément du revenu gagné.» (p. 89)

«3. *Les services de garde et de développement de l'enfant*» [aucune proposition concrète].

«4. *Les pensions alimentaires pour les enfants*» [Ici on parle d'augmenter les montants attribués et d'améliorer le système de perception, c'est-à-dire sans contribution gouvernementale sauf peut-être au chapitre de l'administration de la perception.]

«5. *Les services de développement de l'emploi pour les prestataires de l'aide sociale ...* Une question que les gouvernements doivent se poser est de savoir où dans leurs maigres budgets ils pourraient puiser les sommes nécessaires pour financer ce genre d'entreprises...» (p. 90)

«6. *Une vie plus autonome pour les personnes handicapées...* Une façon d'aborder ce problème serait de ne plus lier l'admissibilité à l'aide et aux services spécialisés à l'admissibilité au soutien de revenu. Le Québec a été le premier à remanier ses programmes selon ce principe.» (p. 91)

«7. *Appui soutenu aux services sociaux ...* notamment en matière de services aux personnes âgées et de dépenses liées à la santé. Une possibilité serait d'envisager un financement global pour ces services sociaux,...» [En d'autres mots, le gouvernement fédéral décidera combien il veut dépenser et «dumpera» le restant des coûts, qui risquent d'augmenter à l'avenir suite au vieillissement de la population, entre les mains des provinces.]

#### Bref:

Désormais, la sécurité sociale aurait comme seul rôle celui de soulager la pauvreté chez les personnes handicapées et les enfants - au moyen de programmes d'alimentation améliorée.

On parle beaucoup d'aider les parents à trouver un emploi et à compléter leur revenu lorsqu'ils ne trouvent que des emplois à faible salaire ou à temps partiel. Mais le tout s'insère dans une perspective de couper les dépenses. Concrètement, ceci veut dire que:

- il y aura de plus en plus de programmes qui obligent les prestataires à travailler pour gagner leur pitance.
- on enlèvera de plus en plus l'accès aux programmes de sécurité de revenu, et éventuellement aux services sociaux, à la classe moyenne. On abandonne ainsi la notion que ces programmes servent autant à prévenir la pauvreté qu'à y pallier.
- on refuse d'aborder le problème de la détérioration du marché du travail.



### Que proposons-nous?

- *Instaurer un programme réel de plein emploi qui permet aux programmes de formation et des mesures d'employabilité de jouer leur rôle véritable.*
- *La participation aux programmes de formation et aux mesures d'employabilité doit rester volontaire. Ceci implique qu'on enlève des programmes d'aide sociale, les mesures qui visent à punir les bénéficiaires et qu'on couvre réellement les besoins fondamentaux.*
- *Revenir à des prestations pour enfants sur une base universelle et améliorer les prestations ciblées vers des familles à faible revenu.*
- *Augmenter les montants accordés à titre de soutien alimentaire pour les enfants dans le cas des parents séparés; amélioration des systèmes de perception (à la source - et interprovinciale -internationale); et garantie d'un montant minimum par les gouvernements. Dans certains pays Scandinaves (Suède, Danemark, Hollande), les gouvernements garantissent les pensions alimentaires pour enfants. Ainsi c'est leur problème si le père (parent n'ayant pas la garde) ne paie pas ou s'il n'est pas capable de payer.*
- *Rendre toute personne handicapée ainsi que les familles et personnes seules disposant d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté admissibles à un programme d'aide pour les médicaments, les soins dentaires, les services optométriques, l'achat des lunettes et autres prothèses ainsi qu'aux autres services nécessaires au maintien de la santé.*
- *Hausser le salaire minimum - Entre 1981 et 1994, le salaire minimum au Québec a perdu 15% de son pouvoir d'achat. Le minimum fédéral, fixé à 3.50\$ en 1981, n'est qu'à \$4.00 en 1994 et a ainsi perdu le tiers de sa valeur. Seuls l'Ontario et les deux Territoires n'ont pas laissé leurs taux s'éroder, mais même là, une personne travaillant à temps plein à l'année longue - si elle trouve un emploi aussi stable - ne gagne pas assez pour atteindre le seuil de pauvreté pour une personne seule (15 576\$, ce qui nécessiterait un salaire minimum de 7.50\$ par heure).*
- *Un programme de supplément au revenu gagné peut être intéressant s'il facilite la transition vers le marché du travail et réduit les taux marginaux d'imposition implicites pour les contribuables à revenu faible et moyen faible. Il ne doit toutefois pas être assorti de mesures répressives ou de coupures à l'aide sociale.*

# LE FINANCEMENT DE L'AIDE SOCIALE ET DES PROGRAMMES SOCIAUX

## LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA (RAPC)

Le RAPC, créé en 1967, finance 50% de ce que dépensent les provinces au chapitre de l'aide sociale, de l'aide financière aux parents à faible revenu pour les services de garde (et une partie des subventions directes aux garderies), ainsi que toute une gamme d'autres services sociaux pour les personnes dans le besoin ou susceptibles de l'être. Par exemple, il finance la moitié des subventions accordées par le gouvernement du Québec aux maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, les services à domicile pour les personnes âgées, l'aide juridique, les divers services et centres pour jeunes, etc.

### QUELQUES PROBLÈMES AVEC CE RÉGIME

- 1) La formule du financement à 50% est injuste parce que les provinces les plus riches peuvent se permettre de dépenser davantage, et donc de récupérer un plus grand montant du fédéral, même si elles ont moins de chômage et donc moins de prestataires d'aide sociale. A partir de 1990, le gouvernement fédéral a plafonné les dépenses dans les trois provinces les plus riches (Ontario, Alberta, Colombie Britannique), ce qui est tout à fait arbitraire et ne résout pas le problème.
- 2) Les règles qui déterminent ce que le fédéral paiera sont souvent arbitraires et rigides. Par exemple, le Québec a choisi de donner des subventions directes relativement généreuses aux garderies, mais il doit faire des contorsions pour obtenir un financement fédéral à ce chapitre. Le gouvernement fédéral n'aide pas à financer le programme APPORT, alors que c'est une des façons possibles d'aider les responsables de famille à quitter l'aide sociale.
- 3) Les programmes d'aide sociale donnent des montants très différents d'une province à l'autre: en principe le montant de l'aide sociale devrait refléter une estimation des besoins essentiels. Toutefois, chaque province est libre d'interpréter ces besoins différemment (bien au-delà de ce qui pourrait être justifié par des différences du coût de la vie). De plus, depuis 1985, presque toutes les provinces ont trouvé une façon de réviser à la baisse leurs estimations des besoins minimaux soit en réduisant les prestations ou en assortissant des prestations plus généreuses à une obligation de participer à des programmes bidons de réintégration au marché du travail.

## PISTES DE SOLUTION À EXPLORER

- 1) Le financement des services de garde devrait être sorti du RAPC pour faire l'objet d'un programme distinct. Révolu le temps où on considérait les services de garde comme un service de charité pour les pauvres mères monoparentales qui devaient gagner leur vie. Ils représentent un service de base qui devrait être accessible gratuitement (ou à prix abordable) à tous les enfants et à tous les parents.
- 2) On pourrait remplacer le système de financement à 50% par un financement à taux variable inverse au revenu per capita de la province. Ainsi une province comme le Québec, où le revenu per capita est égal à environ 90% du revenu per capita moyen du Canada, recevra un financement de 55% (110% fois 50%). Ceci permettrait aux provinces moins riches d'offrir des prestations d'aide sociale et des services sociaux davantage comparables à ceux des provinces les plus riches.



Toutefois, une telle méthode de financement implique généralement beaucoup de contrôle sur la façon dont les provinces dépensent leur argent puisque le gouvernement fédéral doit spécifier quels programmes il financera et à quelles conditions.

- 3) On pourrait également remplacer le système de pourcentage par un financement global. Le Livre vert d'Axworthy semble se pencher en faveur de ce genre de solution (p. 87). Il ne spécifie pas la formule pour déterminer les montants à transférer et il invite les participants à discuter des «principes nationaux» auxquels un tel financement devrait être assorti.

Dans la santé et l'enseignement postsecondaire, on a converti un programme de financement à 50% en un financement global à partir de 1977. La formule était essentiellement un même montant per capita indexé au taux d'augmentation du revenu per capita. Cette formule n'est pas appropriée à l'aide sociale parce que les provinces les plus pauvres ont proportionnellement plus de bénéficiaires de l'aide sociale.

Danger! Danger! Entre les lignes, on lit surtout l'intention du gouvernement fédéral de se retirer de ce champ et de «dumper» le problème dans la cour des provinces, sans toutefois leur transférer ni les fonds ni la marge fiscale nécessaires pour y répondre adéquatement. Il ne faut pas oublier que le gouvernement fédéral a coupé à plusieurs reprises, et de façon unilatérale, ses subventions à la santé et à l'enseignement postsecondaire. Il ne respecte plus l'obligation d'indexer les montants à chaque année.

De façon générale, un financement global donnerait probablement plus de latitude au Québec pour développer ses propres programmes de façon cohérente.

**6 - Notre programme féministe pour  
l'emploi et le développement:**

- **équité**
- **autonomie**
- **solidarité**

Recommandations soumises au  
Comité permanent du développement des ressources humaines  
par 14 regroupements de femmes du Québec

29 novembre 1994

## L'ÉQUITÉ ET L'AUTONOMIE POUR LES FEMMES

- Globalement, nous sommes totalement en désaccord avec les pistes de solution proposées dans le Livre vert, car elles auraient comme effet d'annihiler en bonne partie, les gains obtenus de longues luttes par les femmes. Le gouvernement doit respecter les engagements pris en faveur de l'égalité des femmes, notamment: le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, sans oublier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

## DES OUTILS POUR LES FEMMES

- Que le gouvernement réinjecte des fonds dans le Programme promotion de la femme, de façon à lui permettre de rétablir le financement de groupes déjà subventionnés et d'accorder des subventions à de nouveaux groupes.
- Que le gouvernement maintienne le financement d'infrastructure des groupes en plus du financement des projets.

## LA SOLIDARITÉ SOCIALE

- Nous tenons à ce que le gouvernement canadien favorise la consolidation de la solidarité sociale. Nous recommandons également qu'il considère les réalités dans son ensemble et qu'il cesse d'avoir une vision basée sur un double standard dont la conséquence est d'affaiblir les solidarités et d'entretenir un climat de tension.

## LA DETTE

- Le gouvernement fédéral doit arrêter de propager l'information que des coupures monétaires dans le champ des politiques sociales régleront les problèmes de la dette canadienne. Le gouvernement peut et doit agir sur ses revenus en luttant contre le chômage, en rendant plus équitable son régime fiscal afin d'assurer une meilleure redistribution de la richesse. Le gouvernement doit aussi modifier sa politique monétaire qui a aggravé l'ampleur de la dette.

## L'EMPLOI

- L'employabilité des gens ne remplacera jamais la création d'emplois.
- Nous demandons au gouvernement canadien d'arrêter de considérer les chômeuses et les chômeurs comme le problème et de s'occuper prestement et prioritairement du problème du chômage.
- Nous demandons au gouvernement canadien de développer une réelle politique de création d'emplois.
- Le défi de la création d'emplois dans le contexte actuel, doit nous amener à considérer les alternatives suivantes: la réduction du temps de travail, le développement d'un horaire de travail à temps partagé, l'abolition du temps de travail supplémentaire des personnes qui ont un revenu leur permettant de vivre décemment. Ceci dans le but d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population.
- De plus, le gouvernement doit encourager le développement de structures régionales de planification et de mise en oeuvre précises et voir au développement du secteur des services sociaux et de services communautaires financés publiquement.

## LE RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Nous n'acceptons aucune des perspectives proposées par le ministre Axworthy. Nous sommes totalement en désaccord avec le fait de créer deux catégories de prestataires, dont l'une recevrait moins d'assurance-chômage, simplement parce que le marché du travail est de plus en plus précaire; ou parce qu'ils ou elles habitent des régions ou travaillent dans des industries où l'emploi est surtout saisonnier. Globalement, ces perspectives vont appauvrir les sans emplois, dont les femmes. Nous demandons au gouvernement de:

- maintenir le droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage sur une base personnelle;
- voir à ce que les pénalités pour l'abandon volontaire d'un emploi, le congédiement pour inconduite ou le refus d'un emploi soient d'un maximum de 6 semaines et ne comportent pas une perte totale des prestations;
- établir que tout travail d'au moins 8 heures par semaine soit admissible à l'assurance-chômage;
- rétablir la contribution du gouvernement fédéral au régime d'assurance-chômage; celle-ci devrait augmenter lorsque le taux de chômage augmente, de façon à ne pas nuire aux entreprises en difficulté et offrir un stimulus à l'économie;
- revoir la Loi sur l'assurance-chômage (qui stipule qu'un emploi n'est pas assurable lorsque l'employeur et l'employé-e ont un lien de dépendance) en vue d'abolir la notion de lien de parenté qui est discriminatoire;
- permettre aux travailleurs et aux travailleuses autonomes de cotiser volontairement à l'assurance-chômage pour pouvoir bénéficier de cette assurance;

- la création d'un fonds national de maternité, exclu de la caisse de l'assurance-chômage, auquel contribueraient les employées, les employeurs-eures et le gouvernement. Le principe du droit au travail doit inclure le droit aux congés de maternité et parentaux.

## **LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE**

- s'assurer que la participation aux programmes de formation et aux mesures d'employabilité reste volontaire. L'accès aux prestations de l'assurance-chômage ou de toute forme d'aide sociale ne doit d'aucune façon être conditionnel à une telle participation;
- créer un guichet unique pour la formation professionnelle où le Québec serait maître-d'oeuvre;
- voir au maintien des services communautaires d'orientation et d'intégration professionnelle auprès des clientèles féminines en donnant accès également aux femmes non prestataires;
- accorder à toute personne immigrante, quel que soit son statut, le droit de suivre des cours de français ou d'anglais avec une allocation appropriée;
- arrimer les programmes de formation et les mesures d'employabilité à un programme systématique de création d'emplois;
- évaluer périodiquement les programmes de formation et les mesures d'employabilité afin d'assurer qu'ils permettent aux participantes et participants d'accéder réellement à des emplois rémunérateurs;



- implanter des programmes d'accès à l'égalité à l'intérieur des programmes de formation professionnelle de façon à faciliter l'intégration des femmes dans les secteurs non-traditionnels.

## LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le gouvernement doit cesser de considérer seulement et exclusivement l'aspect purement économique de la sécurité sociale.

Le gouvernement ne doit pas régler le problème du déficit et de la dette sur le dos des plus démunis-es. S'il se désengage vis-à-vis le Régime d'assistance publique du Canada, il doit laisser aux provinces la marge fiscale nécessaire de façon à ce que le Québec puisse assurer aux femmes la sécurité financière et sociale dont elles ont besoin.

Nous voulons que le gouvernement:

- agrandisse son réseau de services de garde de bonne qualité et accessible à tous les enfants et à tous les parents;
- bonifie son programme d'aide financière pour les familles à revenu faible suffisamment généreux de sorte que le service de garde soit gratuit (ou presque) pour les familles ayant un revenu après impôt, inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada;
- rétablisse des allocations universelles pour les enfants;
- voit à la mise en oeuvre, par le gouvernement responsable, d'un nouveau programme d'aide pour les frais de médicaments, prothèses et autres services reliés à la santé pour les personnes handicapées mais aussi au profit des personnes seules et des familles à faible revenu qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale.

## 7 - ÉCHÉANCIER DU MINISTRE AXWORTHY

Le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy a déposé son document de consultation au début du mois d'octobre 1994. Il s'agit du deuxième document de consultation puisque l'hiver dernier, un document a déjà fait l'objet d'une première consultation.

Au départ, le ministre prévoyait réussir à faire adopter sa réforme de la sécurité sociale dans un délai d'un an. Compte tenu des résistances de la part de certains gouvernements provinciaux (dont le Québec) et l'incertitude qui règne autour de la question de la souveraineté du Québec, il est vite apparu impossible de respecter ces délais. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir à quel moment et comment la réforme de la sécurité sociale sera mise en application.

Le comité permanent du Développement des ressources humaines, chargé de la consultation de la population canadienne, doit déposer un rapport et des recommandations au gouvernement le 6 février 1995. A partir de ce moment, le ministre Axworthy pourrait déposer un ou des projets de loi pour réformer la sécurité sociale du Canada. Étant donné qu'il y a toujours des résistances de la part des gouvernements provinciaux et des incertitudes sur le statut du Québec, il est fort probable que le gouvernement fédéral préférera attendre avant de procéder à des modifications en profondeur. Il est possible que le ministre présente un plan d'action plus précis. Si tel est le cas, le comité devra étudier à nouveau ce document et pourrait tenir de nouvelles audiences dans le courant de l'année.

Le gouvernement appliquera, vraisemblablement, des éléments de sa réforme en passant par les mesures budgétaires. Il s'agit là d'une façon de procéder de plus en plus fréquente pour les gouvernements. Lors de la présentation du budget, on annonce des modifications ou coupures dans divers programmes qui sont adoptées lors de l'étude du budget. De là l'importance de surveiller le prochain budget du ministre Martin (autour du 20 février) qui sera déterminant pour la poursuite des discussions sur la réforme de la sécurité sociale du Canada.

## 8 - Réforme Axworthy: que pouvons-nous faire?

Soyons claires: ce gouvernement reculera seulement s'il sent une pression populaire importante. Ce n'est pas le cas actuellement, probablement parce qu'une grande partie de la population «achète» le discours sur le déficit et voit pas clairement les véritables enjeux de la réforme.

Il nous faut donc construire patiemment et efficacement un mouvement large de résistance. La première étape est celle de bien nous outiller pour saisir les enjeux sous-jacents à la réforme et être en mesure de les expliquer. La seconde est de faire savoir de diverses façons aux députés fédéraux que nous sommes en désaccord avec cette réforme. Nous vous suggérons d'aller rencontrer votre député fédéral pour lui expliquer vos désaccords, en ciblant quelques points importants. Les médias locaux et régionaux devraient être avertis de ces rencontres et de leurs résultats.

### Quoi dire à mon-ma député-e fédéral-e?

#### 1) S'il-elle est libéral-e

- a) Que les libéraux ont été élus sur la base de leur promesse de créer des emplois, pas de couper dans les programmes sociaux. Et que le peu d'emplois créés jusqu'ici sont allés surtout aux hommes.
- b) Que les pauvres n'ont pas à faire les frais de la lutte au déficit.
- c) Que nous refusons complètement la division des chômeurs-euses en deux catégories: les occasionnel-lés et les fréquent-es sachant que ces derniers-ères sont surtout des femmes et qu'elles n'ont jamais voulu cette situation.
- d) Que nous dénonçons le fait de moduler les prestations de chômage selon le revenu familial, ce qui renvoie les femmes 50 ans en arrière ou le revenu personnel.
- e) Que les programmes d'employabilité pour chômeurs-euses ou personnes assistées sociales sont souvent un fourré-tout où on occupe les gens en leur faisant croire qu'on améliore leur «adaptabilité» au marché du travail. Et que nous voulons de la formation professionnelle et des programmes de réinsertion au travail qui conduisent à de vrais emplois et qui sont accessibles à toutes les femmes (avec ou sans chèque).
- f) que nous dénonçons les politiques qui prétendent régler le sort des enfants pauvres sans se préoccuper de leurs mères aux prises avec l'exclusion de l'emploi, le manque de services de garde accessibles et la non-perception de pensions alimentaires pourtant ordonnées par les juges.
- g) que nous refusons que le prochain budget fédéral coupe encore les chômeurs-euses, les personnes assistées sociales et les groupes de femmes.

## **2) S'il-elle est du Bloc québécois**

Dire ce qui précède en ajoutant que nous comptons sur le Bloc, opposition officielle. pour nous appuyer dans nos représentations face au projet fédéral de réforme des programmes sociaux. Nous voulons que le Bloc s'inquiète non seulement des questions constitutionnelles mais aussi des conséquences de la réforme Axworthy sur les exclus-e-s de l'emploi, en particulier, les femmes.

### **Et ça continue...**

Il y aura, au cours des prochains mois, divers moments où nous pourrons manifester notre désaccord avec la démarche entreprise par le gouvernement libéral. Le 12 février prochain, Solidarité Populaire Québec prévoit organiser une manifestation pour signifier au ministre des Finances, Paul Martin, que nous n'accepterons pas des coupures sur le dos des plus démunis-e-s. Nous vous tiendrons au courant des détails de cette mobilisation. Après le dépôt du budget, le groupe des 13 envisage aussi la possibilité de garder le momentum de la résistance à cette réforme en invitant les femmes à se rendre devant les bureaux des centres d'emploi du Canada. Nous vous informerons aussitôt que la date sera arrêtée.

Localement ou régionalement vous pouvez aussi poser des gestes pour rendre publique votre opinion.

Qu'en pensez-vous???